



Moteur clio rs hs suite essai

Par **mic6280**, le **03/08/2009** à **08:50**

Bonjour,

hier j'ai essayer la voiture de mon ami une clio rs apres plusieurs km env 10 et a 140 km/h j'ai retrogade en 4 eme suite a fort ralentissement un gros bruit de casse et survenu ! je me suis donc arreter moteur bloquer grosse fuite huile moteur explosé un autre ami mecano ma dit que la boite et le moteur etait HS la voiture cote encore et9600€ et d'apres lui les reparation sont superieur au prix de la voiture donc cela ne serre a rien de la reparer donc voila la situation mon ami et assuree au tiers donc l'assurance ne rembourse rien je pense que je vais devoir reglee la facture que vous me conseiller vous de faire m'adresser a mon assurance! ou autre chose. d'apres plusieurs forum c'est une panne qui arrive assez regulierement sur ce genre de voiture et renault ne veux rien savoir! merci de me donner un conseil

Par **Berni F**, le **03/08/2009** à **10:21**

Bonjour,

je comprends que vous avez essayé une voiture et qu'elle s'est cassé durant l'essai.

si vous avez commis une "faute" ou que vous êtes responsable de la panne, vous pouvez, si vous en avez une, faire appel à votre assurance "responsabilité civile".

à noter que je ne vois pas, dans votre récit, quelle genre de "faute" vous auriez pu commettre

qui mette la voiture dans cet état...

si la voiture s'est cassé toute seule... (que ce soit défaut d'entretien ou défaut de conception...) je ne vois pas pour quelle raison vous devriez payer les dégâts... (mis à part le fait qu'il s'agisse de votre ami)

Par **mic6280**, le **04/08/2009** à **06:24**

bonjour, et merci pour votre reponse oui pour mon ami je me sens responsable ,donc pour l'instant je vais assumee cette facture je vais lui rembourser l'equivalent de l'argus env.9600€ et ensuite je verrais avec mon assurance car je pense que cela vas mettre du temps pour ce reglee d'apres mon assureur il aurais une clause dans mon assurance habitation sur la responsabilite civile qui peut etre aux (conditionnel) je dit bien qui pourrais me convenir mais il faut faire un AR aux siege de la matmut donc periode de conge je pense que le dossier sera traite a la rentree debut septembre donc minimun 1 a 2 mois pour avoir une reponse positif ou negatif d'apres mon agent j'aurais du faire un transfert de charge aux depart c'est a dire assuree mon essais ou le pret pour une journee ou deux du vehicule et la le souci ne se serait posee tout aurais etait pris en charge par la matmut ! bon je le saurais pour la prochaine fois si il y a une prochaine fois car cela fait un peu cher pour un essais voila. merci de vous etre interesse a ma question a bientot

Par **Berni F**, le **04/08/2009** à **08:43**

bonjour,

pour les assurances responsabilité civile, j'ai des doutes : dans votre récit, on comprend que c'est d'une panne qu'il s'agit, pas de quelque chose que vous auriez fait qui aurait entraîné des dégâts sur la voiture.

en ce qui concerne l'éventualité ou vous auriez assuré le véhicule pendant 1 ou 2 jours, même si vous l'aviez fait assurer "tout risques" je ne suis pas sur qu'ils auraient pris ça en charge.

j'aurais personnellement plutôt tendance à rechercher la faute chez le garagiste qui s'est occupé de l'entretien : vous parlez d'un moteur bloqué avec une grosse fuite d'huile... mais si la fuite d'huile est antérieure, le moteur bloqué en est une conséquence logique parfaitement indépendante de ce qu'a bien pu faire le conducteur.

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **12:37**

Bonjour,

Les assurances "responsabilité civile des particuliers" exclues, de façon systématique, les

dommages causés ou subis par des véhicules terrestres à moteur ainsi que par leurs remorques ou semi remorques.

Je crains donc que mic 6280 n'y soit totalement de sa poche.